

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue le 11 mars 2009 à 9 h 30
au centre administratif de Saint-Félicien
sous la présidence de François Jeanrie**

1. PRÉSENCES

François Jeanrie, Larry Besson, Pierre Côté, Gabrielle Charbonneau, Nathalie Vaillancourt, France Lapierre et Mario Simard.

ABSENCE : Annie Tremblay.

La partie patronale nous informe que Patrice Boivin sera dorénavant remplacé par Pierre Côté.

INVITÉE : Claire Tremblay.

2. ORDRE DU JOUR

Nathalie Vaillancourt propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par le président.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2009

3.1 Adoption

Gabrielle Charbonneau propose l'adoption du procès-verbal du 14 janvier 2009.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 14 janvier 2009

Au point 4, les deux parties conviennent de prévoir d'ici la fin de l'année scolaire les dates des prochaines rencontres de négociation locale en FP et en FGA pour l'automne prochain.

4. ÉCHÉANCIER PROCÉDURE D'AFFECTATION

François Jeanrie dépose l'échéancier de la procédure d'affectation pour l'année scolaire 2009-2010. Le processus d'affectation aura lieu aux endroits et dates suivantes : secteur Roberval le 11 mai, secteur Saint-Félicien le 12 mai, secteur Dolbeau-Mistassini le 13 mai et secteur Normandin le 14 mai. L'affectation commission aura lieu le 18 mai à Saint-Félicien. Pour l'année scolaire 2009-2010, l'octroi des contrats à temps partiel se tiendra le lundi 24 août 2009 à la Polyvalente de Normandin.

5. CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010

France Lapierre mentionne que la consultation est présentement en cours. Elle informera François Jeanrie des résultats de cette consultation au plus tard le 23 mars prochain.

6. IDENTIFICATION DES ÉLÈVES

Ce point sera discuté à la fin de la rencontre.

7. SUPPLÉANCES

7.1 Évaluation

France Lapierre déplore le fait qu'aucune des recommandations émises de la part du syndicat concernant la nouvelle politique d'évaluation n'ait été retenue par la partie patronale. Elle informe la partie patronale que s'il n'y a pas de corrections apportées à cette nouvelle politique, elle sera contestée par voie de grief.

France Lapierre demande à la partie patronale de rémunérer les personnes qui ont été convoquées à la rencontre du 4 février dernier par la partie patronale. Il a toujours été clair que lorsqu'une enseignante ou un enseignant est convoqué(e) et non invité(e), elle ou il doit être rémunéré(e). Elle mentionne que les enseignantes et enseignants qui ne se sont pas présentés à cette rencontre ont reçu une lettre des ressources humaines dont le ton était assez directif et méprisant. Elle déplore cette façon de faire abusive de la part des ressources humaines.

De plus, plusieurs ont reçu cette lettre sans avoir été concernés par cette démarche. La partie syndicale a demandé aux ressources humaines de faire parvenir une lettre d'excuses à tous les enseignantes et enseignants concernés. Par ailleurs, lors de cette rencontre, plusieurs informations erronées ont été transmises aux personnes présentes.

Considérant l'absence de Annie Tremblay, coordonnatrice aux ressources humaines chargée de ce dossier, François Jeanrie mentionne à France Lapierre qu'il ne peut présentement donner suite à ce dossier, faute d'information.

7.2 Validation temps travaillé

France Lapierre demande à la partie patronale de trouver une solution afin que les enseignantes et enseignants puissent valider leur temps travaillé. La partie patronale mentionne qu'elle trouvera une solution.

7.3 Offre et demande

France Lapierre informe la partie patronale que des secrétaires d'école avisent les enseignantes et enseignants qu'ils sont désignés pour une suppléance sans même leur demander s'ils sont d'abord intéressés par ce remplacement. La partie patronale mentionne que les secrétaires doivent vérifier avec les enseignantes et enseignants si ces derniers acceptent ces périodes de suppléance. En ce qui concerne le logiciel de suppléance, il semblerait que certains enseignants utilisent l'ordinateur de la secrétaire afin de choisir la personne qui les remplacera. Un rappel sera fait à ces derniers à l'effet qu'il n'est pas de leur responsabilité de choisir leurs suppléants. François Jeanrie fera le message aux secrétaires d'être plus vigilantes à ce sujet lorsqu'elles quittent leur poste de travail.

8. GRAP

France Lapierre informe la partie patronale qu'aucun suivi n'a été fait auprès des enseignantes et enseignants concernant les rencontres du GRAP à l'école Secondaire des Chutes. François Jeanrie mentionne qu'un suivi sera fait.

9. LISTE DE PRIORITÉ

9.1 Heures comptabilisées

François Jeanrie mentionne que d'ici la fin mars, une solution sera envisagée afin de comptabiliser les heures travaillées. Il nous informe que le temps travaillé pourrait être classé par date ou établissement afin que les suppléantes et suppléants puissent vérifier leurs heures travaillées. France Lapierre demande que toutes les heures soient comptabilisées.

9.2 Qualification légale

France Lapierre mentionne que les heures travaillées doivent être comptabilisées pour accéder à la liste de priorité dans le cas d'une autorisation provisoire ou lorsqu'une enseignante ou un enseignant détient une attestation de fin d'études. Elle demande à la partie patronale de diffuser l'information auprès des suppléantes et suppléants. La partie patronale fera le suivi.

10. DISCIPLINE CHAMP 13

François Jeanrie nous informe que dans le cadre de la procédure d'affectation 2009-2010, le champ 13 comptera seulement les deux disciplines suivantes : mathématiques et sciences et technologie. Il mentionne que l'intégration des disciplines « science et technologie I » et « science et technologie II » à une seule discipline « science et technologie » sera effectuée par ancienneté par établissement. La liste d'ancienneté sera transmise dans les écoles pour affichage ou sur le portail vers la fin avril.

11. SERVICE RESSOURCES HUMAINES

France Lapierre demande si les enseignantes et enseignants doivent prendre un rendez-vous afin de rencontrer les ressources humaines. François Jeanrie mentionne que théoriquement, la porte est ouverte lorsque les gens se présentent au bureau. Cependant, il vaut peut-être mieux s'assurer de la présence de la personne à rencontrer préalablement.

12. AFFICHAGE PROCÈS-VERBAL

France Lapierre mentionne que des procès-verbaux ne sont toujours pas affichés sur les babillards. François Jeanrie informera les directions à ce sujet.

13. CAS PARTICULIERS

Mario Simard demande des explications au sujet du remplacement effectué par Marie-Claude Godbout. François Jeanrie mentionne qu'il fera des vérifications et informera la partie syndicale dès que possible à ce sujet.

Mario Simard déplore le fait qu'il a été convenu avec la partie patronale en décembre dernier que Pauline Fortin était en dépassement du nombre d'élèves et qu'elle n'a encore jamais reçu de versement. La partie patronale s'assurera de faire le paiement sous peu. Mme Fortin a aussi été en dépassement de tâche depuis le début de l'année, et ce, jusqu'en février dernier. La direction de l'école fera parvenir la tâche de Mme Fortin par télécopieur au courant de la semaine. Pierre Côté mentionne qu'il rencontrera Pauline Fortin le 13 mars au sujet de sa tâche. Mario Simard sera présent à cette rencontre.

14. VARIA

14.1 Dépassements

France Lapierre informe la partie patronale que des enseignantes et enseignants n'ont toujours pas reçu leur 2^e versement au sujet du dépassement du nombre d'élèves. La partie patronale fera le suivi.

14.2 Disponibilité des directions d'école

France Lapierre mentionne que des directions d'école ont travaillé durant la semaine de relâche alors qu'elles étaient absentes la semaine suivante. Des enseignantes et enseignants de ces écoles déplorent ces absences. La partie patronale précise que les absences des directions sont autorisées par le directeur général de la commission scolaire. France Lapierre mentionne qu'elle contactera le directeur général à ce sujet.

11 h 05 : pause de 10 minutes.

11 h 15 : reprise de la rencontre à laquelle Claire Tremblay se joint.

3.2 Suivi du procès-verbal du 14 janvier 2009 (suite)

Au point 8 Approche orientante, Claire Tremblay nous informe que le budget global de l'approche orientante à la commission scolaire est de 191 662,00 \$. Le financement est réparti de la façon suivante : un montant de base de 1000,00 \$ par école et un montant additionnel de 37,66 \$ au prorata du nombre d'élèves au 3^e cycle du primaire et de tous les élèves du secondaire. Elle mentionne que le plan d'action local cette année prendra place plus particulièrement au niveau primaire.

6. IDENTIFICATION DES ÉLÈVES

Il appert que certaines directions d'écoles voudraient faire disparaître des cotes lorsqu'un élève prend un médicament. Claire Tremblay précise que l'identification des élèves passe obligatoirement par l'équipe du plan d'intervention et qu'on ne peut enlever une cote sous ce prétexte.

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 11 h 25. La prochaine rencontre est prévue le 15 avril 2009 à 9 h 30 au centre administratif de Roberval.
